



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

environnement

Question écrite n° 71087

### Texte de la question

Mme Christiane Taubira-Delannon interroge le M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur la stratégie française pour le développement durable. Dès le lancement du débat national sur les risques industriels décidé à la suite du drame de Toulouse, elle avait exprimé son étonnement qu'aucune table ronde régionale n'ait alors été prévue outre-mer malgré les risques liés à l'usine de propergol du centre spatial, à l'activité minière et à la pollution au mercure, au barrage hydro-électrique d'EDF. Le cycle de tables rondes s'est achevé à Paris le 11 décembre. Evoquant l'imminente publication du rapport de la Cour des comptes sur la politique de l'eau en Bretagne, les conclusions de Doha attestant les avancées mais aussi les ruses de l'OMC, les prochains travaux parlementaires sur le projet de loi sur l'eau, ainsi que la préparatoio du Sommet mondial sur le développement durable qui se tiendra en septembre 2002 à Johannesburg, elle demande au ministre sous quelle forme et par quelles procédures seront articulés les problématiques ayant donné lieu aux engagements de Rio de Janeiro en juin 2002, auxquels il conviendrait d'ajouter les risques industriels non prévus alors. Se référant à ce sommet de la Terre qui s'était conclu par l'adoption de 27 principes, 2 500 recommandations, un programme pour le vingt et unième siècle appelé Action 21, des conventions sur la biodiversité, le climat et un texte sur les forêts, elle rappelle les 10e, 11e, 12e, 13e et 17e principes qui, arrimés ensemble énoncent que le public doit être impliqué dans les décisions, que les mesures législatives doivent être efficaces, que sans constituer des barrières injustifiées au commerce, des études d'impact doivent permettre d'estimer la responsabilité de ceux qui causent des dommages. Elle souhaite, dans la perspective du prochain sommet mondial, que le ministre précise les réussites emblématique de la France sur Action 21, les principales innovations dans les domaines juridique, institutionnel, économique et social, en sachant que, selon les principes 20, 21 et 22 des « groupes majeurs, tels les jeunes, les femmes, les communautés locales et autochtones ont un rôle particulier à jouer ». Elle voudrait connaître les propositions phare susceptibles d'être présentées par la France. Concernant la stratégie française pour le développement durable, elle demande que soient esposés le choix, les priorités et les arbitrages entre les exigences sociales qui font de la santé un critère central de l'action publique, les contraintes économiques qui doivent privilégier l'emploi et les nécessités d'environnement qui imposent l'action de long terme et la solidarité entre régions, entre nations, entre bassins régionaux.

### Texte de la réponse

Le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative à la stratégie française pour le développement durable. S'agissant tout d'abord des risques industriels, suite au drame de Toulouse s'est tenu un large débat national associant tous les acteurs concernés : élus, industriels, scientifiques, organisations syndicales, associations, riverains, services de l'État et médias. Des tables rondes ont été organisées dans toutes les régions françaises, y compris dans les quatre régions d'outre-mer (fin novembre et début décembre). Ce débat s'est achevé le 11 décembre 2001 par une table ronde nationale organisée au ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Au cours de celle-ci, le Premier ministre a annoncé des mesures renforcées selon deux priorités : la réduction à la source du risque industriel et la limitation des conséquences des accidents industriels. Ces éléments sont développés au point II 2-4 et dans la priorité E des « propositions pour une stratégie nationale de développement durable », lesquelles

ont été rendues publiques par le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement à l'issue des assises nationales du développement durable, qui se sont tenues à Toulouse les 11 et 12 mars 2002. Cette stratégie nationale, dont la réalisation avait été confiée par le Premier ministre au ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, concrétise un engagement qui avait été pris par tous les pays à l'issue de la conférence de Rio, en 1992. Elle sera présentée au sommet de Johannesburg qui aura lieu du 26 août au 4 septembre 2002. L'élaboration de cette stratégie a été engagée, début 2001, par des travaux interministériels qui ont notamment conduit à faire un bilan détaillé des politiques de développement durable mises en oeuvre depuis 1992. Ce premier travail a montré les avancées réalisées en France au cours de ces dernières années, notamment sur le plan de l'émergence de nouvelles instances territoriales (agglomérations et pays), ainsi qu'en matière d'information et de participation du public. Mais il a aussi montré un certain nombre de limites, notamment dans l'intégration des préoccupations d'environnement et de développement durable dans les politiques sectorielles. Cette stratégie comporte également des perspectives présentant les idées fortes de la vision qu'a la France sur son avenir à l'orée du XXI<sup>e</sup> siècle ; ces idées sont déclinées en sept priorités : mener une action internationale visant à réduire la fracture entre le Nord et le Sud, en construisant une Europe solidaire et démocratique ; se doter de moyens et de structures pour concevoir, appliquer et évaluer une politique de développement durable ; promouvoir un objectif de solidarité, passant par la poursuite de la politique de recomposition territoriale ; intégrer la préoccupation de développement durable dans les politiques sectorielles, en visant un découplage entre la croissance économique et les dommages occasionnés à l'environnement ; développer la prévention et la précaution ; créer les conditions de l'égalité ; développer une participation citoyenne. La consultation de la société civile sur la stratégie nationale de développement durable a été une étape importante de son élaboration. La Commission française de développement durable (CFDD) et le collectif « Rio + 10 », composé d'une cinquantaine d'organisations non gouvernementales (ONG), ont ainsi été consultés. Le débat se poursuivra après la publication des « propositions pour une stratégie nationale de développement durable » le 12 mars 2002. Par ailleurs, ce document sera présenté à Johannesburg accompagné des contributions spécifiques élaborées par les collectivités territoriales et par les ONG.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Christiane Taubira](#)

**Circonscription :** Guyane (1<sup>re</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 71087

**Rubrique :** Relations internationales

**Ministère interrogé :** aménagement du territoire et environnement

**Ministère attributaire :** aménagement du territoire et environnement

## Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 24 décembre 2001, page 7337

**Réponse publiée le :** 6 mai 2002, page 2338